



## Coordination SUD-DRAC

### FUSION DES DRAC : J - 8 MOIS

#### Une préfiguration à marches forcées !

Depuis le 22 avril, nous sommes enfin entrés dans une phase opérationnelle dite de « préfiguration ». Les **préfets préfigurateurs** des sept nouvelles régions<sup>1</sup> et les **directeurs de projet** chargés les aider à conduire la réforme et formaliser des propositions « d'organisation-cible » des services de l'Etat<sup>2</sup> et les sièges des futures préfectures de région<sup>3</sup> sont désormais connus :

**Alsace-Lorraine-Champagne-Ardenne** (siège : Strasbourg) : Stéphane Bouillon, préfet d'Alsace assisté de Dominique Bemer, directeur départemental des territoires de Belfort. **Aquitaine-Poitou-Charentes-Limousin** (Bordeaux) : Pierre Dartout, préfet d'Aquitaine assisté de Benoît Bonnefoi, SGAR de Champagne-Ardenne. **Auvergne-Rhône-Alpes** (Lyon) : Michel Delpuech, préfet de Rhône-Alpes assisté de Christine Mezurolle, directrice générale adjointe des services de Lille Métropole. **Bourgogne-Franche-Comté** (Dijon) : Éric Delzant, préfet de Bourgogne assisté de Denis Delcour, membre du Conseil général de l'environnement et du développement durable. **Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées** (Toulouse) : Pascal Mailhos, préfet de Midi-Pyrénées assisté de Philippe Roesch, SGAR adjoint en Alsace. **Basse-Haute-Normandie** (Caen) : Pierre-Henry Maccioni, préfet de Haute-Normandie assisté de Gaël Le Bourgeois, directeur départemental adjoint de la cohésion sociale de l'Essonne. **Nord-Pas-de-Calais-Picardie** (Lille) : Jean-François Cordet, préfet du Nord-Pas-de-Calais assisté d'Anne Lattraye, cheffe de service à la DDT du Pas-de-Calais.

Ces préfets vont donc devoir réunir rapidement leurs équipes de préfiguration pour définir une méthodologie de travail commune. Ils devront présenter **dès la fin juin** un projet de réorganisation des services et des propositions relatives à l'implantation géographique des DRAC. D'ores et déjà, les principes généraux ont été arrêtés suite aux travaux conduits par la mission inter-inspections qui vient de rendre son rapport et par les préfets de Bourgogne et Franche-Comté dont le rapport a été remis au Premier ministre début avril. Un kit méthodologique, s'appuyant sur l'expérimentation réalisée dans ces deux régions, devrait prochainement être envoyé aux préfets préfigurateurs pour les orienter.

Le gouvernement arrêtera les premières décisions en **juillet**. **L'automne 2015** sera consacré, après validation des projets de préfiguration par le Gouvernement, à la préparation des conditions juridiques et administratives des nouvelles directions. La création juridique de la nouvelle organisation de l'Etat sera rendue effective au 1<sup>er</sup> janvier 2016, pour une mise en place progressive prévue sur trois ans.

#### Le rapport de la mission inter-inspections

Le Premier ministre avait mandaté en septembre 2014 une mission inter-inspections afin de définir les grandes lignes de la nouvelle organisation régionale de l'Etat et de déterminer la méthode de conduite de la réforme (hors régions d'Outre-Mer, Corse et Ile-de-France). Pour notre ministère, la mission a rencontré la directrice adjointe du cabinet, le secrétaire général du MCC, huit Dracs (Auvergne, Bourgogne, Franche-Comté, Languedoc-Roussillon, Limousin, Midi-Pyrénées, Poitou-Charente, Rhône-Alpes), un Drac-adjoint (Aquitaine) et un chef de STAP (Cantal).

En préliminaire, la mission constate une évidence : **le gouvernement a manifestement sous-estimé l'ampleur des actions à entreprendre et n'a pas défini au préalable des objectifs clairs**. Par ailleurs, les contraintes budgétaires seront un frein aux moyens d'accompagnement des réorganisations à venir.

#### Elle énonce ensuite quatre principes directeurs :

La localisation des chefs des services régionaux et de leurs « états-majors » au chef-lieu de région, près du préfet de région ; le refus de directions régionales « déléguées » en miroir dans les anciens chefs-lieux ; un refus toutefois tempéré par la possibilité

<sup>1</sup>Partout le gouvernement a nommé le préfet de la plus grosse des régions fusionnées. Exit donc les préfètes des régions Picardie et Poitou-Charentes qui auraient pu atténuer l'absence de parité homme/femme.

<sup>2</sup>Pour rappel ces hauts fonctionnaires auront plus spécifiquement en charge la finalisation d'un diagnostic territorial demandé aux préfets en février dernier par le Premier ministre et la proposition, en lien avec les chefs des services déconcentrés, d'un projet d'organisation cible des services de l'Etat dans la région. Et ce, avec une grande marge de manœuvre pour adapter celle-ci aux spécificités territoriales. Ils devront aussi piloter les questions relatives au dialogue social, à la gestion des ressources humaines (mobilité, notamment) et aux implantations immobilières (rapprochement des services). Durée de la mission : 2 ans, soit le temps que le gouvernement estimait nécessaire pour que la réforme territoriale de l'Etat puisse commencer à voir le jour.

<sup>3</sup>Le chef-lieu provisoire sera fixé par le gouvernement à l'été 2015. Il le sera véritablement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, après les élections régionales des 6 et 13 décembre, jusqu'à détermination par décret en Conseil d'Etat du chef-lieu et du nom définitifs de la région, soit au plus tard au 30 septembre 2016, après avis du nouveau conseil régional.

d'une implantation multi-sites quand il existe une forte relation de proximité avec les usagers (ce qui est le cas pour certaines missions des DRAC ; le développement des mutualisations interdépartementales à partir d'une antenne de la direction régionale ou d'une unité territoriale (STAP pour la culture).

La mission propose de fixer à 5 ans la durée de la réforme, soit sur la période 2016-2021. Les agents doivent être informés au plus tôt des étapes de la démarche et du calendrier de mise en oeuvre.

**Dans la droite ligne de la future charte de déconcentration**, le préfet de région, assisté d'un « état-major régional interministériel resserré autour de lui », aura désormais quasiment tous les pouvoirs pour organiser comme il le veut ses services. Les plates-formes régionales d'appui interministériel à la gestion des ressources humaines (PFRH) doivent monter en puissance.

**L'ensemble des agents des ex capitales régionales sont concernés par la mobilité géographique.** France Domaine a d'ailleurs réalisé une enquête sur les surfaces de bureaux disponibles dans les DRAC localisées dans les futures capitales régionales. Quand il n'y aura pas de possibilité de reclassement sur place, les agents administratifs des catégories B et C qui ne souhaiteront pas suivre leurs postes seront incités à aller tenter leur chance dans les autres directions régionales. A moins que ne soit développé le télétravail. Les outils indemnitaires (prime de restructuration de service, indemnités de départ volontaire, d'accompagnement à la mobilité,...) mis en place lors de la RGPP sont réactivés de même qu'une cellule mobilité-reclassement qui interviendra dès lors que des transferts d'emplois et donc la suppression d'emplois sur place seront envisagés. Chaque agent concerné par la réforme verra sa rémunération garantie à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Il ne saurait exister de bon rapport sans rappel **de la nécessité du dialogue social**. Celui-ci doit faire l'objet d'une attention toute particulière que ce soit au sein du conseil supérieur de la fonction publique de l'Etat, du CTM, des CT locaux, voire des CT conjoints des DRAC appelées à fusionner ou de groupes de travail chargés de suivre les travaux de préfiguration. La création des nouvelles DRAC conduira à de nouvelles élections pour reconstituer les CT et CHSCT. La mission recommande de prolonger, à compter du 1er janvier 2016, d'au moins six mois la durée du mandat des instances actuelles. Avant la fin de l'année, les organigrammes fonctionnels provisoires, qui seront ceux des futures DRAC, devront être établis et soumis aux instances.

### **Quel avenir pour les DRAC ?**

Un certain nombre de préconisations de la mission inter-inspections ont été reprises par le gouvernement et énoncées le 22 avril.

Les DRAC constitueront **une direction unique** qui, même si cela paraît peu probable, ne sera pas nécessairement implantée au chef-lieu de la région<sup>4</sup>. Qui tranchera pour fixer le siège des nouvelles DRAC ? Certainement pas le Drac préfigurateur puisqu'il n'en est plus question, ce qui démontre que c'est le ministère de l'Intérieur qui prend les choses en main. Le préfet préfigurateur, le secrétaire général du gouvernement ou le MCC ? Pour l'instant nous avons l'impression que notre ministre se contente d'être la « bonne élève » du gouvernement alors qu'il lui appartient, ainsi qu'à son cabinet, de peser de tout son poids pour défendre les missions et les logiques métiers des DRAC.

Les propositions rendues publiques le 22 avril (cf pj) indiquent que les **fonctions de programmation stratégique** seront regroupées sur le site d'implantation principale mais que **ses fonctions opérationnelles** (instruction de titres, autorisations, subventions, etc...) pourront être dispatchées sur plusieurs implantations, dans une logique fonctionnelle ou au niveau départemental pour le compte d'un ou plusieurs départements.

Les fonctions supports régionales (au moins pour l'immobilier et les achats) pourront faire l'objet d'un regroupement interministériel. Pour les préfets Bourgogne-Franche-Comté, cela passe par un renforcement du SGAR dotés de compétences de gestion fortement déconcentrées regroupant PFRH (recrutements, mobilités infra-régionales, formations), missions achat, immobilier, pilotage des BOP, Chorus, communication, informatique, contentieux de l'Etat. Ils proposent la création, auprès du préfet de région, d'une direction régionale interministérielle des moyens, ce qui suppose une mutualisation des moyens de gestion des directions régionales.

**Est-ce que ces propositions s'appliqueront aux DRAC ?** Les Drac Bourgogne et Franche-Comté envisagent une DRAC siège, une DRAC antenne dans l'ancien chef-lieu et 8 UT. Mais pour les préfets de ces deux régions, la DRAC devrait être « monosite » ! Alors que cela avait été fortement exclu par le MCC, ils proposent également, si le scénario « monosite » apparaissait comme trop éloigné du terrain, de confier des missions opérationnelles de certaines directions régionales à des Unités territoriales, voire de regrouper des STAP entre deux départements. En Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées, on penche pour une double implantation à Montpellier et à Toulouse. La directrice de la DRAC Nord-Pas-de-Calais, prenant en compte des réalités régionales, a proposé de localiser le pilotage du pôle patrimoine à Amiens et celui de la création à Lille....

### **Quel avenir pour les agents ?**

Marylise Lebranchu, ministre de la décentralisation et de la fonction publique a présenté le 22 avril une communication relative à l'accompagnement de la réforme territoriale en matière de ressources humaines. La aussi, les préconisations de la mission

---

<sup>4</sup>Nombre d'élus militent pour le maintien des emplois publics actuels dans les anciens chefs-lieux de région. D'autre part, dans une communication en conseil de sministres (4 mars), il a été question de respecter un équilibre dans la répartition des services entre les anciennes capitales régionales.

inter-inspections sont plus ou moins reprises.

Malgré les déclarations répétées de notre ministre, **nombre d'agents, voire des services entiers pourraient être concernés par une mobilité fonctionnelle ou géographique.** En ne prenant en compte que les agents des ex DRAC (hors STAP à priori pas concernés), ce sont donc plus de 500 agents qui pourraient potentiellement devoir changer les conditions d'exercice de leurs missions. Pour s'occuper de leur sort, il est prévu de mobiliser les bourses locales de l'emploi des trois fonctions publiques, de les accompagner individuellement et collectivement, de créer un droit à mutation prioritaire pour ceux dont le poste sera supprimé, de leur donner une priorité d'affectation ou de détachement sur tout emploi vacant correspondant à leur grade dans les administrations de l'État situées dans la même zone géographique, de leur octroyer « une aide financière à la mobilité », de mettre en œuvre des plans de formation pour les agents dont les missions seront appelées à évoluer et pour les cadres chargés de mettre en place les nouvelles organisations.

**Ces dispositifs demandent des moyens financiers qui soient à la hauteur. Les réductions d'effectifs engagés au ministère de la Défense ont montré, qu'en plus de la spécialisation d'agents pour suivre individuellement les agents appelés à la mobilité, il faut prévoir un accompagnement d'environ 23500 euros par personne en moyenne. C'est donc plus de 10 millions d'euros qui sont nécessaires au MCC. Hors, il n'y a aucun financement identifié dans le triennal budgétaire 2015-2017 du MCC. Et s'il le sera dans le PLF 2016, ce ne pourra qu'être au détriment d'autres missions.**

**« Dialogue social »: nous ne serons pas les faire valoir de la politique gouvernementale**

Sud Culture Solidaires a régulièrement dénoncé la caricature de dialogue social qui a cours à tous les échelons de discussion du MCC (CTM, CT spécial DRAC, CT locaux). L'administration calque d'ailleurs son attitude sur celle du gouvernement qui fait preuve d'une précipitation et d'un mépris intolérable envers les représentants du personnel et qui s'assoit régulièrement sur ses engagements. Ainsi, les principes généraux qui fixent le cadre des réflexions territoriales ont été arrêtés suite aux travaux de la mission inter-inspections et des réflexions des préfets de Bourgogne-Franche Comté. A aucun moment, un bilan de ces travaux n'a été débattu avec les organisations syndicales. Le SG du MCC n'a d'ailleurs toujours pas jugé utile de nous transmettre leurs rapports.

Le constat est accablant : aucun débat sur la définition des services publics, de leur organisation ou de leur implantation dans les territoires. Les représentants des personnels sont tout au plus convoqués pour être informés des arbitrages en cours ou donner un avis sur des projets de textes réglementaires qui ne sera pratiquement jamais suivi. Quant aux agents concernés, pour maintenir un semblant de concertation, on les occupe depuis des mois à réfléchir au devenir leurs missions, à réaliser des diagnostics et à créer moult groupes de travail avec leurs futurs collègues pour élaborer conjointement des pistes d'organisation.

Comme nous doutons que nos différents interlocuteurs vont se refaire une vertu, nous n'avons rien à attendre des nouvelles annonces communiquées par voie de presse sur le renforcement du dialogue social et sur la promesse d'une concertation approfondie. Nous sommes curieux de voir comment les préfets préfigurateurs, invités le 28 avril par Marylise Lebranchu à dialoguer rapidement avec les services, les organisations syndicales représentatives et les agents, vont se comporter dans les « instances informelles » (tout un programme) qu'ils sont tenus de réunir...

**Nous sommes bien partis pour que la mise en œuvre des réorganisations se fasse sans les agents, sans leurs représentants voire ... contre eux.**

**Coordination SUD-DRAC, le 7 mai 2015.**